



Monitoring des Frontières - Tendances clés 2024 vs. 2025

Tchad- Urgence Soudanaise

Dans un contexte de détérioration continue de la situation sécuritaire au Soudan, les récentes observations effectuées à la frontière indiquent une intensification des mouvements transfrontaliers de personnes déplacées de force et des risques associés en matière de protection entre 2024 et 2025. Cette analyse comparative présente les principales évolutions en matière de schémas d'arrivée, de profils des populations et de tendances en matière de vulnérabilité, fournissant ainsi des éléments probants pour éclairer les efforts de plaidoyer. L'objectif est de soutenir la conception et la mise en œuvre de mesures de protection renforcées, anticipées et ciblées aux points d'entrée frontaliers, afin de garantir que les besoins urgents soient rapidement pris en compte.

Flux transfrontaliers

Les activités de surveillance des frontières ont permis d'interroger plus de 35 000 ménages nouvellement arrivés, soit 61 % des ménages de réfugiés soudanais entrés au Tchad en 2025, contre 33 % en 2024. Cette augmentation de la couverture démontre le renforcement des capacités du programme P21 en matière de surveillance de la protection, qui permet désormais de recenser une proportion plus représentative des nouveaux arrivants. En conséquence, l'ensemble de données fournit une base plus fiable pour analyser l'intensification de la dynamique des déplacements, l'ampleur de la crise et les risques et besoins en matière de protection auxquels sont confrontés les réfugiés à leur arrivée. Ces informations sont essentielles pour une planification et une réponse, fondées sur des données factuelles en matière de réfugiés.

Contraintes liées à la mobilité des ménages

En 2025, 46 % des ménages ont déclaré avoir des membres de leur famille restés au Soudan, soit une baisse de 6 % par rapport à 2024. Les séparations familiales étaient principalement liées aux risques sécuritaires en 2024, en particulier la crainte d'arrestations arbitraires (9 %) et de recrutements forcés (9 %). En 2025, elles sont principalement dues au manque de moyens de transport (50 %), avec une crainte persistante d'arrestations arbitraires (15 %).

Hausse de l'exposition aux violations des droits humains

La proportion de ménages ayant signalé au moins une violation pendant leur déplacement a considérablement augmenté, passant de 50 % en 2024 à environ 70 % en 2025. Les violations signalées continuent d'être dominées par les agressions physiques (28 % en 2024 contre 30 % en 2025) et l'extorsion de biens (20 % en 2024 contre 22 % en 2025). Cette situation reflète une dégradation des conditions de déplacement, caractérisée par une insécurité croissante, une exposition élevée aux acteurs armés et une vulnérabilité renforcée aux abus.

L'insécurité comme principale cause de déplacement

L'insécurité liée aux conflits armés reste la principale cause de déplacement forcé signalée par près de 58 % des personnes nouvellement arrivées, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2024. Dans le même temps, les déplacements liés à la persécution ont plus que doublé (passant de 6 % à 15 % en 2025) et les fuites préventives ont augmenté de 3 % à 14 %. En revanche, les déplacements motivés par le manque d'opportunités économiques et de services de base ont fortement diminué (de 36 % à 11 %). Dans l'ensemble, les déplacements forcés sont de plus en plus souvent déclenchés par des menaces directes ou imminentées, tandis que les risques d'incidents liés à la protection et de violations des droits continuent d'augmenter le long des itinéraires de déplacement.

Les dynamiques identifiées en 2024 se confirment et s'intensifient en 2025, se traduisant par une exposition accrue aux risques de protection et le maintien de contraintes significatives à la mobilité des membres de ménages encore au Soudan. Cette situation met en évidence la nécessité de renforcer les mécanismes de protection, de manière coordonnée et ciblée aux frontières, afin de répondre efficacement aux besoins croissants des populations déplacées.

